

Webinaire CAPEB

Aides à la rénovation énergétique

Zoom sur MaPrimeRénov'

Réforme 2021 du dispositif RGE :

Les principales évolutions

Service Développement Durable CAPEB



avec le soutien financier de





Formation à distance

Maîtriser les aides financières à la rénovation énergétique

MaPrimeRénov'... Eco-PTZ... CEE...
TVA à taux réduit...Chèque énergie...
Exonération taxes foncières...
Dispositif Denormandie...

*Pour bien conseiller vos clients,
formez-vous !*

Prochaines sessions les

11 décembre 2020
15 décembre 2020
17 décembre 2020
8 janvier 2021
15 janvier 2021
22 janvier 2021
29 janvier 2021

Webinaire CAPEB

Aides à la rénovation énergétique

Zoom sur MaPrimeRénov

Service Développement Durable CAPEB



avec le soutien financier de





Des aides / dispositifs
à la rénovation énergétique

Pour les logements
existants (achevés depuis
plus de 2 ans)

Le recours à un
professionnel RGE est
obligatoire



ActionLogement AL



- **CEE**
- **Action logement** : Jusqu'à 20 000€ pour les propriétaires occupants et 15 000€ pour les propriétaires bailleurs pour vos travaux de rénovation énergétique. 100 % des travaux « éligible » pris en charge (dans la limite du plafond). Pour les ménages salariés modestes [Modeste et/ou Très Modeste].
- **Aides locales**
- **Eco-PTZ** : Inchangé en 2020 (dernières modifications en juillet 2019)
- **CITE** : Pour les devis signés et acomptes versés avant le 1^{er} Janvier 2021, Ménages « intermédiaire » ou « aisés » (sous conditions)
- **ANAH - Habiter Mieux « Sérénité »**
- **MaPrimeRénov'** : Jusqu'à 20 000 € par logement sur une période de 5 ans

MaPrimeRénov'

C'est QUOI
?

Pour QUI
?



maprimerénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète

MaPrimeRénov'

Chronologie

2019

[%]



Crédit d'Impôt sur la Transition Énergétique

Modeste / Très Modeste
Intermédiaire / Aisé



Modeste / Très Modeste

2020

[Forfait]



Crédit d'Impôt sur la Transition Énergétique

Intermédiaire et aisé



Modeste / Très Modeste

2021



nouveau



Modeste / Très Modeste
Intermédiaire / Aisé

2020

1er octobre
2020

1er janvier
2021

2021

mars 2021

CITE

CITE

Réalisation des
travaux

Devis signé +
acompte versé

~~CITE~~



Période de transition



Occupant / Bailleur

Les nouveaux plafonds de revenus (hors IDF)



Plafonds de ressources hors Île-de-France

Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Revenu fiscal de référence (RFR) Mon RFR est indiqué sur mon avis d'imposition			
	MaPrimeRénov' Bleu Mieux chez moi, mieux pour la planète	MaPrimeRénov' Jaune Mieux chez moi, mieux pour la planète	MaPrimeRénov' Violet Mieux chez moi, mieux pour la planète	MaPrimeRénov' Rose Mieux chez moi, mieux pour la planète
1	jusqu'à 14 879 €	jusqu'à 19 074 €	jusqu'à 29 148 €	> 29 148 €
2	jusqu'à 21 760 €	jusqu'à 27 896 €	jusqu'à 42 848 €	> 42 848 €
3	jusqu'à 26 170 €	jusqu'à 33 547 €	jusqu'à 51 592 €	> 51 592 €
4	jusqu'à 30 572 €	jusqu'à 39 192 €	jusqu'à 60 336 €	> 60 336 €
5	jusqu'à 34 993 €	jusqu'à 44 860 €	jusqu'à 69 081 €	> 69 081 €
Par personne supplémentaire	+ 4 412 €	+ 5 651 €	+ 8 744 €	+ 8 744 €

- ménages très modestes (**bleu**)
- ménages modestes (**jaune**)
- ménages intermédiaires (**violet**)
- ménages aisés (**rose**)

Système d'écrêttement :

- [< ou = 90 % ttc]
- [< ou = 75 % ttc]
- [< ou = 60 % ttc]
- [< ou = 40 % ttc]

PROPRIETAIRE OCCUPANT

2020

1er janvier
2020

1er octobre
2020

2021

1er janvier
2021

MaPrimeRénov'Bleu
Mieux chez moi, mieux pour la planète

MaPrimeRénov'Jaune
Mieux chez moi, mieux pour la planète



Dépôt du dossier
possible

Depuis le 1er janvier 2020
lancement des travaux et dépôt
des dossiers



Demande du BONUS
France Relance

MaPrimeRénov'Violet
Mieux chez moi, mieux pour la planète

MaPrimeRénov'Rose
Mieux chez moi, mieux pour la planète

Lancement
des travaux

Période d'attente

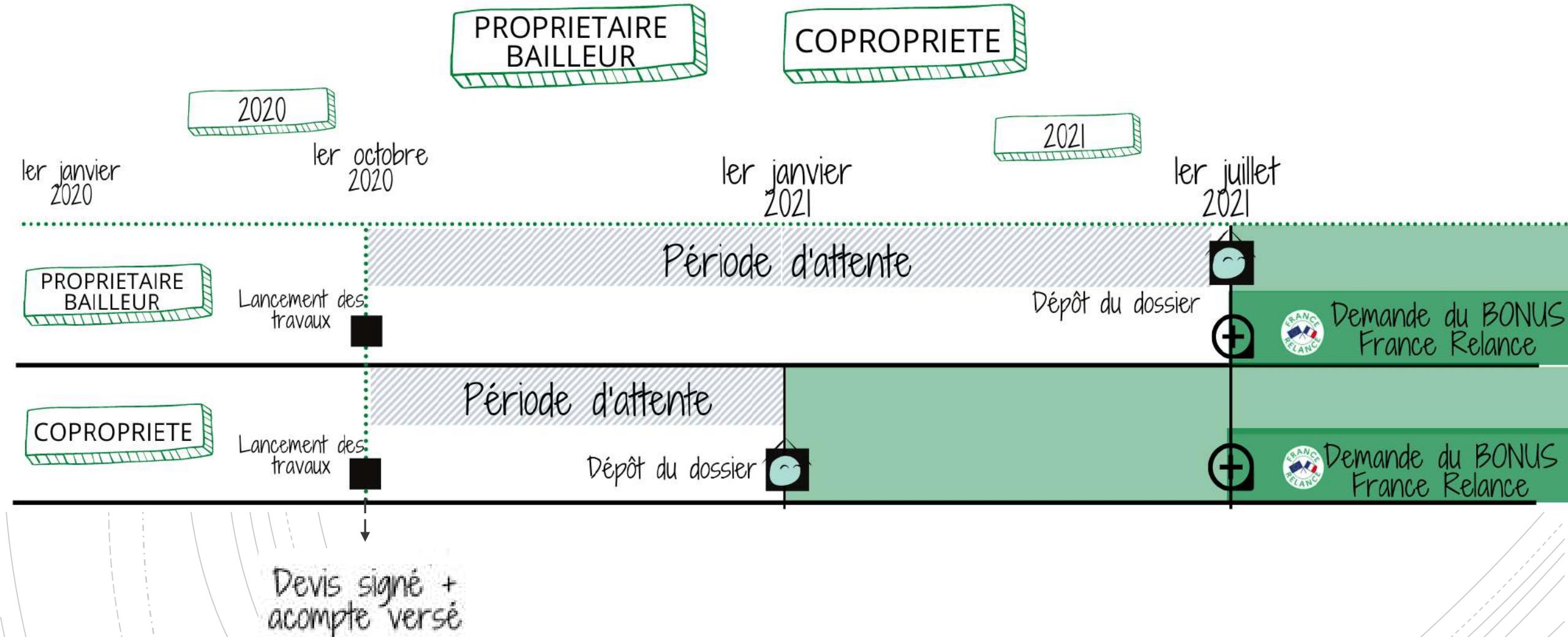


Dépôt du dossier
possible



Demande du BONUS
France Relance

Devis signé +
acompte versé



Installation d'un système de chauffage	MaPrimeRénov'Bleu Mieux chez moi, mieux pour la planète	MaPrimeRénov'Jaune Mieux chez moi, mieux pour la planète	MaPrimeRénov'Violet Mieux chez moi, mieux pour la planète	MaPrimeRénov'Rose Mieux chez moi, mieux pour la planète
	10 000 €	8 000 €	4 000 €	0 €
Chaudière à granulés	10 000 €	8 000 €	4 000 €	0 €
PAC géothermique ou solarothermiques	10 000 €	8 000 €	4 000 €	0 €
Chauffage solaire (système solaire combiné)	8 000 €	6 500 €	4 000 €	0 €
Chaudière à bûches	8 000 €	6 500 €	3 000 €	0 €
PAC air/eau	4 000 €	3 000 €	2 000 €	0 €
Chauffe-eau solaire	4 000 €	3 000 €	2 000 €	0 €
Poêle à granulés	3 000 €	2 500 €	1 500 €	0 €
Poêle à bûches	2 500 €	2 000 €	1 000 €	0 €
Foyer fermé, insert	2 000 €	1 200 €	600 €	0 €
Equipements solaires hybrides	2 500 €	2 000 €	1 000 €	0 €
Chauffe-eau thermodynamique	1 200 €	800 €	400 €	0 €
Chaudière gaz THPE	1 200 €	800 €	0 €	0 €
Réseaux de chaleur ou de froid	Jusqu'à 1 200 €	Jusqu'à 800 €	400 €	0 €
Radiateurs électrique performants en remplacement d'un ancien convecteur	(CEE= 110€/équipement)	(CEE= 110€/équipement)	(CEE= 55€/équipement)	(CEE= 55€/équipement)

Isolation thermique	MaPrimeRénov'Bleu	MaPrimeRénov'Jaune	MaPrimeRénov'Violet	MaPrimeRénov'Rose
	Mieux chez moi, mieux pour la planète	Mieux chez moi, mieux pour la planète	Mieux chez moi, mieux pour la planète	Mieux chez moi, mieux pour la planète
Isolation des murs par l'extérieur	75 € /m ²	60 € /m ²	40 € /m ² 	15 € /m ² 
Isolation des murs par l'intérieur	25 € /m ²	20 € /m ²	15 € /m ²	7 € /m ² 
Isolation thermique des parois vitrées	100 € / fenêtre	80 € / fenêtre	40 € / fenêtre	0 € (CEE =39€/Eq)
Isolation des rampants de toiture / plafonds de combles (hors combles perdus)	25 € /m ²	20 € /m ²	15 € /m ²	7 € /m ² 
Isolation toitures terrasses	75 € m ² * 	60 € /m ² * 	40 € /m ² 	15 € /m ² 

* 100€/m² pour les propriétaires ayant déposé leur dossier avec le 1^{er} janvier 2021

MaPrimeRénov'

Des BONUS

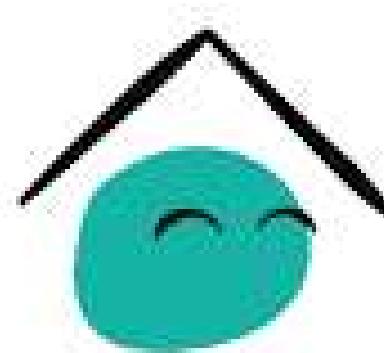


- Un bonus sortie de passoire thermique (étiquette énergie F ou G)
 - ou
- Un bonus Bâtiment basse Consommation (BBC) pour récompenser l'atteinte énergie B ou A
 - ou
- Accompagnement
 - ou
- Un forfait rénovation globale pour les ménages aux revenus **intermédiaires et supérieurs** afin d'encourager les bouquets de travaux. (Démontrer via audit énergétique l'atteinte d'un gain énergétique > ou = à 55%)

Divers	MaPrimeRénov'Bleu Mieux chez moi, mieux pour la planète	MaPrimeRénov'Jaune Mieux chez moi, mieux pour la planète	MaPrimeRénov'Violet Mieux chez moi, mieux pour la planète	MaPrimeRénov'Rose Mieux chez moi, mieux pour la planète
Dépose de cuve à fioul	1 200 €	800 €	400 €	0 €
Audit énergétique	500 €	400 €	300 €	0 €
 Bonus BBC	1 500 €	1 500 €	1 000 €	500 €
Rénovation globale	« Habiter Mieux Sérénité » de l'ANAH		 7 000 € **	 3 500 € **
 Bonus sortie de passoire	1 500 €	1 500 €	1 000 €	500 €
Ventilation double Flux	4 000€	3 000 €	2 000 €	0 €
 Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)	 150 €			

** + 7 000€ de CEE coup de pouce Réno Globale (montant pouvant varier), le coup de pouce est d'autant plus important que les économies d'énergie sont importantes et le système de chauffage vertueux.

COPROPRIETE



maprimerénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète

MaPrimeRénov'

Copropriété

- **Conditions d'éligibilité :**

35% de gain énergétique, 75% de lots d'habitation principale, la copropriété est enregistrée au sein du registre national des copropriétés.

- **Système de calcul de l'aide :**

25% montant des travaux éligibles / nombres de logements

= Montant € Ma prime renov' / logement

/!\ limite de 3 750€/logement

- **Cumulable avec ?**

CEE : environ 2 000€ par logement

BONUS France Relance : 500€/logement pour Passoire et BBC +
30% de la prestation de l'AMO s'il y en a un



MaPrimeRénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète

Le système de Mandataires

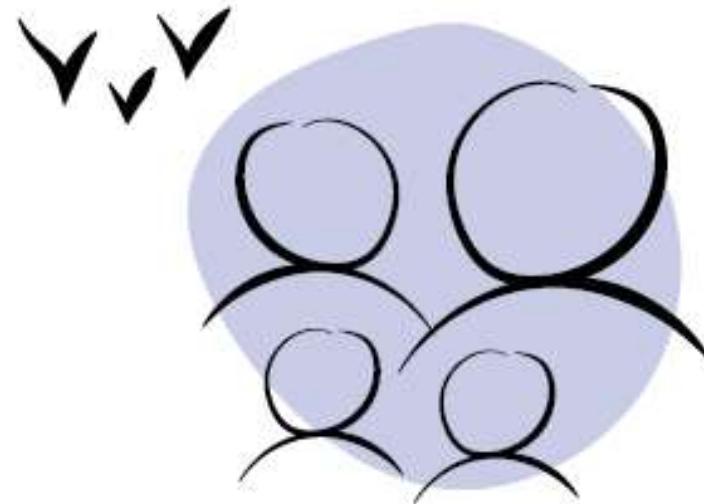
Le système de mandataires

3 types de mandataires possibles:

- Mandataire administratif (aide dans les démarches administratives)
- Mandataire financier (perception directe de la subvention MaPrimeRenov')
- Mandataire mixte (aide administrative + perception de la subvention)

Cas Concret

CAS CONCRET N°1



La superficie de notre logement est de 100 m²
Consommation avant travaux : 350 kWh/m² par an
Consommation après travaux : 310 kWh/m² par an

Nous voulons remplacer une vieille
chaudière fioul non performante
par une **chaudière à granulés**

Nous bénéficions d'une aide de

15 900 €

qui nous permettra d'économiser 600 €/an sur notre
facture énergétique et d'éviter d'émettre dans l'atmosphère
l'équivalent carbone de 75 000 km/an en voiture



pour un coût total des travaux de

18 000 €

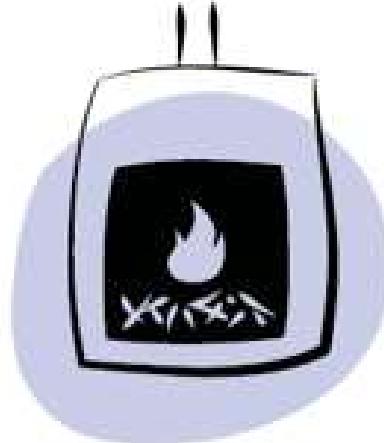
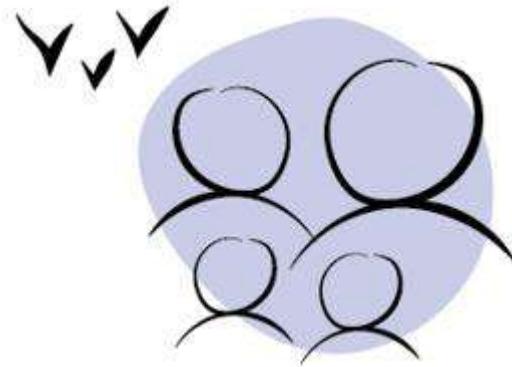
**Nous sommes
un couple avec
deux enfants**

Nos revenus annuels sont de 30 500 €

Nous sommes propriétaires occupants
d'une maison individuelle dans la Creuse

L'étiquette énergie de notre logement est F
(passoire thermique)





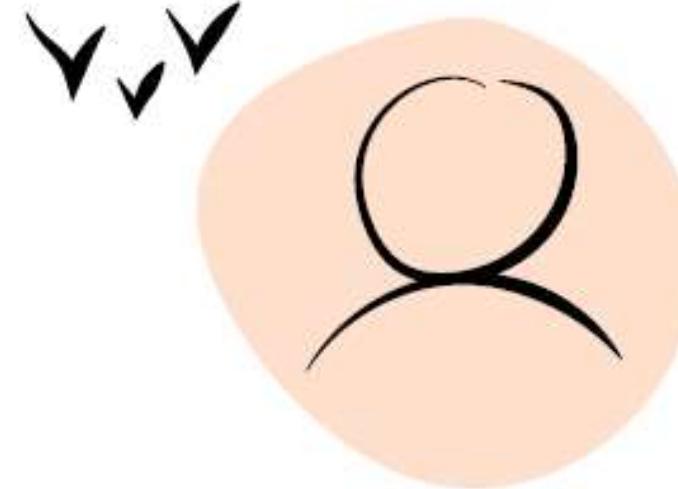
Détails de l'aide

- **MaPrimeRénov'** : 10 000 € pour un forfait chaudière à granulés

Et pour nous faire accompagner dans nos travaux, nous pouvons bénéficier d'un forfait d'Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) de 150 €

- **Bonus sortie de passoire** : 1 500 €
Les travaux ont permis à notre logement de sortir de l'état de passoire thermique
- **Certificats d'économies d'énergie (CEE)** : 4 400 € dans le cadre du coup de pouce chauffage

CAS CONCRET N°



La superficie de mon logement est de 100 m²

Consommation avant travaux : 300 kWh/m² par an

Consommation après travaux : 100 kWh/m² par an (un gain de 67%)

Je veux réaliser une **rénovation globale** :
isolation des combles et des murs par l'extérieur
et remplacement d'une chaudière à gaz par une
pompe à chaleur (PAC) air/eau

Je bénéficie d'une aide de

10 000 €

qui me permettra d'économiser **1 700 €/an** sur ma
facture énergétique et d'éviter d'émettre dans l'atmosphère
l'équivalent carbone de 28 000 km/an en voiture



pour un coût total des travaux de

39 700 €

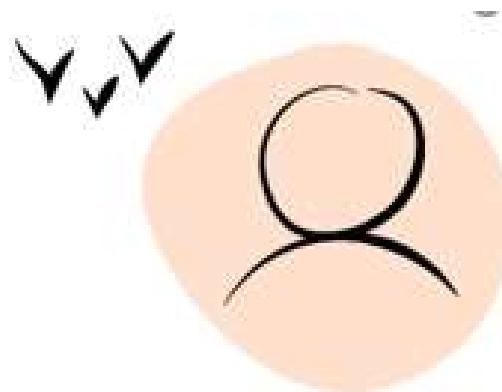
Je suis célibataire sans enfant

Mes revenus annuels sont supérieurs à
30 000 €

Je suis propriétaire occupant d'une maison
individuelle en Haute-Loire

L'étiquette énergie de mon logement est E





Détails de l'aide

Et pour me faire accompagner
dans nos travaux, je peux
bénéficier d'un forfait d'Assistance
à maîtrise d'ouvrage (AMO) de 150 €

- **MaPrimeRénov' :** 3 500 € pour un forfait rénovation globale
- **Certificats d'économies d'énergie (CEE) :** 6 500 € dans le cadre du coup de pouce rénovation globale

Webinaire CAPEB – 25/11/2020

Moment d'échange



avec le soutien financier de





Webinaire CAPEB

Réforme 2021 du dispositif RGE : les principales évolutions



The logo for RGE (Réseau Génération Énergie) is displayed in a stylized, 3D font. The letters 'RGE' are in white with a purple shadow, set against a red rectangular background.

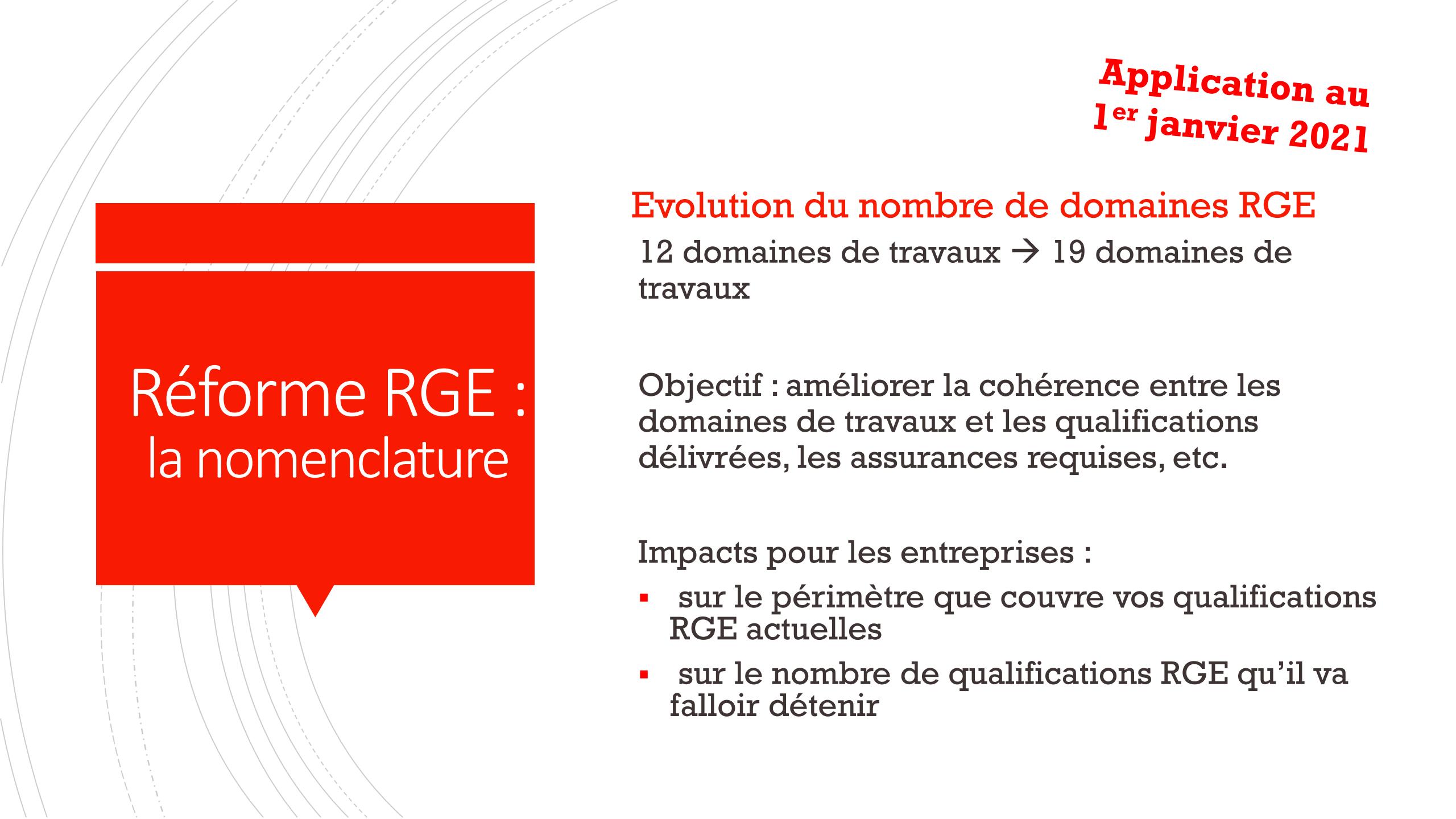
Pourquoi
une
réforme ?

De nombreuses critiques...

- Rapport du CGEDD
- Communiqués d'UFC-QUE-CHOISIR
- Plaintes compilées par la DGCCRF

...ont convaincu les pouvoirs publics :

- d'améliorer la lisibilité du dispositif
- de renforcer la confiance dans la qualité des travaux
- de diminuer les fraudeurs.



**Application au
1^{er} janvier 2021**

Réforme RGE : la nomenclature

Evolution du nombre de domaines RGE

12 domaines de travaux → 19 domaines de travaux

Objectif : améliorer la cohérence entre les domaines de travaux et les qualifications délivrées, les assurances requises, etc.

Impacts pour les entreprises :

- sur le périmètre que couvre vos qualifications RGE actuelles
- sur le nombre de qualifications RGE qu'il va falloir détenir

**Application au
1^{er} janvier 2021**

Réforme RGE pour les chauffagistes

Les domaines de travaux des chauffagistes

Anciens domaines	Nouveaux domaines	Qualifications éligibles
Chauffage et/ou Eau chaude au bois	Chaudière bois	Qualit'EnR : QualiBois Eau Qualibat : 5222, 5223
	Poêle ou insert bois	Qualit'EnR : QualiBois Eau, QualiBois Air Qualibat : 5221, 5222, 5223

entraîne

**Application au
1^{er} janvier 2021**

Réforme RGE pour les chauffagistes

Les domaines de travaux des chauffagistes

Ancien domaine	Nouveaux domaines	Qualifications éligibles
Pompe à chaleur	Pompe à chaleur : chauffage	Qualit'EnR : QualiPAC Chauffage Qualibat : 5231, 5232, 5263, 5264
	Chauffe-eau thermodynamique	Qualit'EnR : QualiPAC Chauffage, QualiPAC CET Qualibat : 5133, 5231, 5232, 5263, 5264

entraîne

**Application au
1^{er} janvier 2021**

Réforme RGE pour les chauffagistes

Les domaines de travaux des chauffagistes

Anciens domaines	Nouveaux domaines	Qualifications éligibles
Chaudières à condensation ou microcogénération gaz ou fioul	Chaudière HPE ou THPE ou microcogénération gaz ou fioul	Qualit'EnR : Chauffage+ Qualibat : 5111, 5112, 5113, 5211, 5212, 5213,...
Chauffage et/ou eau chaude solaire	Chauffage et/ou eau chaude solaire	Qualit'EnR : QualiSol CESI / COMBI / Collectif Qualibat : 5131, 5132, 5143, 5241

**Application au
1^{er} janvier 2021**

Réforme RGE pour les entreprises d'isolation

Les domaines de travaux des entreprises d'isolation

Anciens domaines	Nouveaux domaines	Qualifications éligibles
Isolation du toit	Isolation des toitures terrasses et des toitures par l'extérieur Isolation des planchers de combles perdus Isolation par l'intérieur des murs, rampants de toiture et plafonds de combles	Qualibat : 7121, 7122, 7131, 7132, 7133, etc.

**Application au
1^{er} janvier 2021**

Réforme RGE pour les entreprises d'isolation

Les domaines de travaux des entreprises d'isolation

Anciens domaines	Nouveaux domaines	Qualifications éligibles
Isolation des murs et planchers bas	Isolation par l'intérieur des murs, rampants de toiture et plafonds de combles	Qualibat : 7121, 7122, 7131, 7132, 7133, etc.
	Isolation des murs par l'extérieur	
	Isolation des planchers sur local non chauffé	

**Application au
1^{er} janvier 2021**

Réforme RGE : les audits

Pour chaque catégorie de travaux détenue après reclassement, il faudra :

- Être assuré pour réaliser les travaux dans les catégories de travaux concernées
- Être en mesure de justifier des compétences métiers spécifiques liées à cette activité
- Pouvoir présenter au moment de l'audit 5 chantiers de référence par catégorie de travaux détenue.

**Application au
1^{er} janvier 2021**

Réforme RGE : les audits

Renforcement du dispositif d'audits

- sélection des chantiers à auditer de façon aléatoire
- déclenchement d'audits supplémentaires suite à un audit non conforme
- renforcement du nombre d'audits sur des domaines dits « critiques »

N.B. : Pour chaque domaine de travaux, les non-conformités « majeures » ou « mineures » sont définies dans les grilles de contrôle pour les audits.

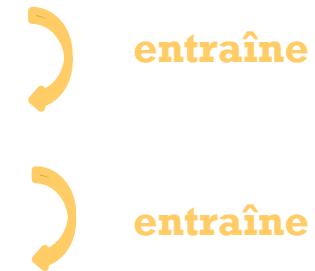
Grilles bientôt publiées et accessibles sur le site www.faire.fr

Réforme des audits RGE

Définition des domaines « critiques » pour les chauffagistes :

Anciens domaines	Nouveaux domaines
Chauffage et/ou eau chaude au bois	Chaudière bois
Pompe à chaleur	Poêle ou insert bois
Chaudières HPE ou microcogénération gaz ou fioul	Pompe à chaleur : chauffage
Chauffage et/ou eau chaude solaire	Chauffe-eau thermodynamique
	Chaudière condensation ou microcogénération gaz ou fioul
	Chauffage et/ou eau chaude solaire

Domaines
dits
« critiques »



Impacts pour les entreprises, selon leur situation :

- 2 audits sur un premier domaine critique + 1 audit sur chaque autre domaine critique
- 1 audit sur n'importe quel domaine non-critique

CAS CONCRET

Exemple 1 :

Une entreprise est actuellement RGE pour l'activité « *Chauffage et/ou eau chaude au bois* » grâce à la qualification **QualiBois Eau** (ou 5222/5223 chez Qualibat).

→ À partir du 1^{er} janvier 2021 : elle sera RGE « *Poêle ou insert bois* » [critique] et RGE « *chaudière Bois* » [critique].

→ 2 audits sur la période de 4 ans.

CAS CONCRET

Exemple 2 :

Une entreprise est actuellement RGE sur l'activité « *Chauffage et/ou eau chaude au bois* » grâce à **QualiBois Eau**

+ RGE « *Pompe à chaleur* » grâce à **QualiPAC Chauffage**.

- À partir du 1^{er} janvier 2021 : elle décide de conserver le RGE « *Poêle ou insert bois* » [critique]
 - + le RGE « *pompe à chaleur : chauffage* » [critique]
 - + le RGE « *Chauffe-eau thermodynamique* » [critique]
- 3 audits sur la période de 4 ans.

Réforme des audits RGE

Définition des domaines « critiques » pour les entreprises d'isolation :

Domaines dits « critiques »

Anciens domaines	Nouveaux domaines
Isolation du toit	Isolation des toitures terrasses et des toitures par l'extérieur
	Isolation des planchers de combles perdus
	Isolation par l'intérieur des murs, rampants de toiture et plafonds de combles

Impacts pour les entreprises, selon leur situation :

- 2 audits sur un premier domaine critique + 1 audit sur chaque autre domaine critique
- 1 audit sur n'importe quel domaine non-critique

Réforme des audits RGE

Définition des domaines « critiques » pour les entreprises d'isolation :

Domaines dits « critiques »

Anciens domaines	Nouveaux domaines
Isolation des murs et planchers bas	Isolation par l'intérieur des murs, rampants de toiture et plafonds de combles
	Isolation des murs par l'extérieur
	Isolation des planchers sur local non chauffé

Impacts pour les entreprises, selon leur situation :

- 2 audits sur un premier domaine critique + 1 audit sur chaque autre domaine critique
- 1 audit sur n'importe quel domaine non-critique

CAS CONCRET

Exemple :

Une entreprise est actuellement RGE sur l'activité « *Isolation des murs, façades et planchers bas* » grâce à **Qualibat 7122**.

- À partir du 1^{er} janvier 2021 : elle décide de conserver le RGE « *Isolation par l'intérieur des murs, rampants de toiture et plafonds de combles* »
 - + le RGE « *Isolation des murs par l'extérieur* »
 - + le RGE « *Isolation des planchers sur local non chauffé* » [critique]
- 3 audits sur la période de 4 ans.

Réforme RGE : autres évolutions

**Application depuis le
1^{er} septembre 2020**

- Déclenchement de contrôles supplémentaires pour les entreprises RGE identifiées comme « à risque »
- Possibilité de sanctions par les organismes de qualification : suspension, retrait, interdiction d'accès à un ou plusieurs signes de qualité.
- ...

Webinaire CAPEB

Moment d'échange



avec le soutien financier de



Webinaire CAPEB

Merci de votre attention

Service Développement Durable CAPEB

Hans Cazaux / Elsa Descombes / Vincent Hochart

dev.durable@capeb-auvergnerhonealpes.fr



avec le soutien financier de



Le service Développement Durable CAPEB

- pour vos questions sur les aides financières à la rénovation
- pour vos problématiques de déchets de chantiers
- pour prendre le marché des matériaux bio-sourcés
- pour les subventions à l'investissement (machines, véhicules, etc.)
- pour vos labels et qualifications (RGE, CIP Patrimoine, etc.)
- pour participer aux Trophées des artisans du patrimoine
- etc.

Contactez :

Hans Cazaux / Elsa Descombes / Vincent Hochart

dev.durable@capeb-auvergnerhonealpes.fr

LES ACTIONS DU SERVICE DEVELOPPEMENT DURABLE SONT COFINANCEES PAR L'UNION EUROPEENNE ET L'ADEME

